

**« POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE
RESPONSABLE »**

Rédaction : Jean-François
FEILLET

Date : 22/12/2023
Réf. V3
Nombre de Page : 50

Approuvé par le chef de projet	Approuvé par la direction	Approuvé par BUREAU VERITAS
Nom : Jean-François FEILLET Fonction : Directeur Qualité	Nom : Jean MAUVIEL Fonction : Directeur Général	Nom : Marion EMONET Fonction : Chef de Service
Date :	Date :	Date :
Signature	Signature	Signature

CHANCERELLE	CAHIER DES CHARGES « POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE RESPONSABLE »	Réf. V3 Page : 2/50
--------------------	---	------------------------

SOMMAIRE

- I. Préambule, engagement du demandeur**
- II. Domaine d'application**
 - A. Présentation de la démarche**
 - B. Spécificités de la démarche et éléments communicants**
 - C. Stratégie commerciale et économique**
 - D. Limites du champs d'application de la démarche**
- III. Gouvernance de la politique achats produits de la pêche**
 - A. Référencement des fournisseurs poissons et sous-traitants**
 - B. Mise à jour des cotations et suivi des référencements fournisseurs**
- IV. Spécifications et points à maîtriser**
- V. Identification et traçabilité**
- VI. Etiquetage et conditionnement**
- VII. Gestion des écarts**
- VIII. Mise à jour du cahier des charges**

ANNEXES

CHANCERELLE	CAHIER DES CHARGES « POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE RESPONSABLE »	Réf. V3 Page : 3/50
--------------------	---	------------------------

I. Préambule, engagement du demandeur.

Ce cahier des charges est la propriété de la société CHANCERELLE.

Il a été élaboré afin de valoriser la vision de la société CHANCERELLE de ce que doit être une politique d'achat de produits de la pêche responsable, c'est-à-dire s'appuyant sur une démarche globale tenant compte des principaux enjeux applicables à la pêche.

Il n'a cependant pas la prétention d'être exhaustif, et de couvrir tous les enjeux. Il comprend donc aussi une forme de parti-pris qui a consisté à prioriser les enjeux suivants :

- Qualité
- Ressources
- Sociaux
- Transparence

CHANCERELLE a choisi BUREAU VERITAS pour garantir de manière indépendante, à travers une démarche de Reconnaissance, la pertinence des exigences applicables ainsi que leur respect.

Ce cahier des charges se veut aussi pragmatique dans son application avec une approche de sélection plutôt que de mise en conformité, différant ainsi des approches de certification qui peuvent dans certains cas durer plusieurs années.

Enfin, convaincu du bien fondé des critères retenus, CHANCERELLE a décidé de rendre son cahier des charges accessible, sans contre-partie, à toute entreprises qui en ferait la demande (transformateur, broker ou distributeur), BUREAU VERITAS se chargeant alors de valider la pertinence des procédures de gestions spécifiques tels qu'exigées par le cahier des charges (cf Annexe II), ainsi que leur bonne application.

Enfin ce cahier des charges est rendu publique sur le site internet de la société CHANCERELLE.

II. Domaine d'application

A. Présentation de la démarche

CHANCERELLE a mis en place une Politique d'achats produits de la pêche responsable en 2015, et l'a inscrite dans une démarche de reconnaissance par BUREAU VERITAS en 2019.

Celle-ci est valorisée auprès des consommateurs par l'intermédiaire d'une communication on-pack et/ou dans des catalogues de ventes.

Elle offre aussi des garanties auprès de certains distributeurs intéressés, même en l'absence de communication consommateur.

Elle concerne toutes espèces de poisson à l'état brut ou éventuellement issues d'une 1^{ère} étape de transformation (congélation, filetage, mise en longe cuites,...) achetée par l'entreprise engagée.

Cette démarche a néanmoins vocation à être valorisée au niveau des produits élaborés dans lesquels elles sont mises en œuvre (les conserves de poissons dans le cas de CHANCERELLE)

Dans le cas de l'ouverture du cahier des charges à d'autres entreprises il est possible d'appliquer les critères de cotation uniquement à certains produits. Dans ce cas seuls ces produits peuvent faire l'objet d'une reconnaissance, et non l'entreprise.

Dans un principe d'amélioration continue, le cahier des charges et particulièrement les grilles de cotations, sont régulièrement actualisés.

CHANCERELLE, en tant que propriétaire du cahier des charges, et le seul garant et responsable de la mise à jour (les modalités sont précisées dans le chapitre VIII).

B. Spécificités de la démarche et éléments communicants

Les Labels et Ecolabels existants et applicables aux produits de la pêche (MSC, Friend of the sea, Pêche durable de France Agrimer, Pavillon France, Label Rouge,...) ont l'inconvénient de ne pouvoir traduire l'ensemble des enjeux applicables à la pêche puisque ne portant la plupart du temps que sur un aspect particulier (la qualité, les ressources,...)

La Politique achats produits de la pêche responsable définie par CHANCERELLE est basée sur 4 piliers :

- Qualité : aspects organoleptiques et sécurité alimentaire
- Ressources : tenant compte du danger portant sur l'espèce, de l'état des stocks et de l'impact des méthodes de pêche
- Social : basée sur les critères de l'OIT
- Transparence : selon la fiabilité supposée des informations obtenues sur la pêche

Une grille de cotation a été élaborée, qui détaille les différents critères pris en compte pour chacun des piliers (Annexe I).

Pour chaque critère la notation se fait sur une échelle de -2 à +2, considérant que le niveau 0 correspond aux pratiques standards et acceptables du marché.

CHANCERELLE	CAHIER DES CHARGES « POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE RESPONSABLE »	Réf. V3 Page : 5/50
--------------------	---	------------------------

Le principe général est d'être mieux disant que les standards du marché.

Ainsi, basée sur la grille de cotation :

- Toute matière première achetée doit avoir une note moyenne > 0 et un plan d'amélioration documenté portant sur les piliers ou critères avec note négative
- Toute matière première utilisée dans un produit revendiquant une pêche Responsable doit avoir une note en moyenne > 0 sur chacun des 4 piliers, et une note moyenne $\geq 0,5$ sur le pilier Ressources

Il est donc mis en place un processus de validation systématique de chaque référencement de poisson, de même que pour les sous-traitants si applicable.

D'un point de vue pratique il existe donc 3 catégories de produits :

- **Catégorie 0 : l'achat n'est pas autorisé**
- **Catégorie 1 : l'achat est autorisé, mais pas d'étiquetage possible Pêche responsable**
- **Catégorie 2 : l'achat est autorisé, et l'étiquetage Pêche responsable est possible**

C. Stratégie commerciale et économique.

Chaque acteur est libre de valoriser au moyen d'un étiquetage qui lui est propre les produits mettant en œuvre des poissons issus de la pêche responsable. L'étiquetage devra être validé au préalable par Bureau Veritas.

Les termes pouvant être employés sont :

- Pêche responsable
- Responsible fishing, en anglais

Chaque entreprise reconnue devra préciser dans un document spécifique sa politique d'achat/qualité (Cf Annexe II - Liste des documents spécifiques à chaque entreprise engagée).

Les entreprises qui se limiteraient à appliquer la politique achats produits de la pêche responsable à seulement une part des produits faisant l'objet d'une communication (catégorie 2) ne pourront en aucun laisser entendre par une communication générale que cette politique s'applique à tous les achats.

D. Limites du champ d'application du cahier des charges

Le cahier des charges s'applique à l'ensemble des poissons issus de la pêche achetés par l'entreprise engagée, y compris si ces achats concernent des produits transformés sous-traités

La liste des opérateurs transformant les poissons pour le compte de l'entreprise engagée est détaillée dans un document spécifique mis à disposition de BUREAU VERITAS.

Les matières premières achetées par les différents opérateurs peuvent être du poisson brut (frais ou congelé) ou du poisson ayant subi une ou plusieurs transformations (éviscération, étêtage, parage, cuisson,...).

Pour les critères sociaux tous les intermédiaires réalisant des opérations de transformation sont pris en compte dans la cotation.

CHANCERELLE	CAHIER DES CHARGES « POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE RESPONSABLE »	Réf. V3 Page : 7/50
-------------	---	------------------------

III. Gouvernance de la Politique Achats produits de la pêche

Le processus de référencement des fournisseurs et de leur suivi doit être décrit par chaque entreprise et détaillé dans le document spécifique à chaque entreprise (cf Annexex II).

A. Référencement des fournisseurs poissons et sous-traitants

Concernant le référencement au minimum les éléments suivants doivent être disponibles :

- Une procédure générale de référencement des fournisseurs et matières premières, précisant notamment les responsabilités au sein de l'entreprise
- Un cahier des charges matière première (ou produits sous-traités), décrivant les différentes exigences, signé par le fournisseur
- Une grille de cotation complété par l'entreprise et justifiant précisément les sources d'informations. Il peut s'agir de questionnaires complétés par les fournisseurs

La réalisation des cotations conduit à la décision de référencement des matières premières ou produits finis, avec 3 cas possibles :

- Matière première / produit fini non référencé (catégorie 0)
- Matière première / produit fini référencé, mais pas d'utilisation possible du logo Pêche Responsable (catégorie 1)
- Matière première / produit fini référencé, utilisation possible du logo Pêche responsable (catégorie2)

Dans le cas de d'une matière première référencée, mais ne permettant pas son utilisation dans un produit fini revendiquant la Pêche Responsable, des processus de gestion différenciée des différents cas doivent être clairement établis.

Voir par ailleurs au niveau du chapitre VI « Etiquetage et conditionnement » les conditions de validation de l'utilisation du logo Pêche responsable dans l'étiquetage.

Enfin, concernant les matières premières / fournisseurs ne permettant pas l'utilisation du logo pêche responsable un plan d'amélioration documenté est défini et mis en œuvre par l'entreprise.

B. Mise à jour des cotations et suivi des référencements fournisseurs

Les cotations Pêche Responsables sont mises à jour au minimum 1 fois / an.

Lors des mises à jour les critères ne sont pas tous revus à la même fréquence.

Le plan de contrôle détaille les règles de révision des évaluations, dont les grandes lignes sont les suivantes :

- Qualité : 1 fois / an
- Ressources : de 2 fois / an à 1 fois / 3 ans
- Social : de 1 fois / an à 1 fois tous les 3 ans
- Transparence : 1 fois / an

En cas de changement de statut de la matière première les actions prévues sont décrites dans le chapitre VII, « Gestion des écarts ».

Le suivi des fournisseurs se fait au grès des livraisons qui sont contrôlées de manière physique et documentaire sur la base des cahier des charges matières premières ou Cahier des charges sous-traitants.

Basé sur une analyse des risques et sur l'évaluation annuelle, des audits réguliers sont planifiés chez les fournisseurs. Ils donnent lieu à des rapports documentés.

Dans le cas de sous-traitance il est prévu :

- Un audit annuel sur site
- Un audit traçabilité documentaire, permettant de valider la cotation Pêche Responsable

Les fournisseurs sont évalués annuellement selon une procédure interne.

CHANCERELLE	CAHIER DES CHARGES « POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE RESPONSABLE »	Réf. V3 Page : 9/50
-------------	--	------------------------

IV. Spécifications et points à maîtriser

NOTATION			Moyens de maîtrise mis en place	Plan de contrôle interne	Procédures / enregistrements
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES			
QUALITE	ORGANOLEPTIQUE	Frais / Congelé	Fiche spécification MP Code MP spécifique	Agréage systématique / réception	Code MP Fiche d'agréage Questionnaire pêche responsable
	ORGANOLEPTIQUE	Fraîcheur	Contrôle fraîcheur (cotation européenne) Critères spécifiques d'achat	Agréage systématique / réception	Fiche d'agréage
	ORGANOLEPTIQUE	Critères physicochimiques	Fiche Spécification MP définissant les critères d'achats Critères spécifiques d'achat	Contrôle systématique / réception	Fiche d'agréage
	ORGANOLEPTIQUE	Méthodes de pêche / transformation	Méthode de pêche et processus de transfert et transformation connus et documentés (ex: rapport audit)	Méthode de pêche enregistrée à l'achat et vérifiée à réception (documentaire)	Fiche réception (ERP)
	Moyenne Critère ORGANOLEPTIQUE				
	SECURITE	Risques biologiques (histamine, toxines, parasites,...)	Méthode de pêche et processus de transfert et transformation connus et documentés (ex: rapport audit)	Méthode de pêche enregistrée à l'achat et vérifiée à réception (documentaire) Evaluation annuelle des risques (revue de direction)	Fiche réception Docs sources: - résultats d'analyses internes - Résultats d'analyses CITPPM - Résultats d'analyses mis

CHANCERELLE	CAHIER DES CHARGES « POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE RESPONSABLE »	Réf. V3 Page : 10/50
--------------------	---	-------------------------

NOTATION			Moyens de maîtrise mis en place	Plan de contrôle interne	Procédures / enregistrements
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES			
					en commun CITPPM - alertes RASFF - Analyse des risques MP
	SECURITE	Mesures d'atténuation des risques biologiques	Plan de contrôle documenté	Plan de contrôle MP	Bulletin d'analyse interne
	SECURITE	Contaminants (métaux lourds, dioxine pcb,...) - espèces / zones à risques	Surveillance des contaminants	Evaluation annuelle des risques (revue de direction)	Docs sources: - résultats d'analyses internes - Résultats d'analyses CITPPM - Résultats d'analyses mis en commun CITPPM - alertes RASFF - Analyse des risques MP
	SECURITE	Mesures d'atténuation des risques Contaminants	Fiche spécification MP Plan de contrôle documenté	Plan de contrôle MP	Résultats d'analyse
	Moyenne Critère SECURITE				
	TRANSFORMATION	Etapes de transformation	Questionnaire qualité / fournisseurs Questionnaire pêche responsable	Lors du référencement	

CHANCERELLE	CAHIER DES CHARGES « POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE RESPONSABLE »	Réf. V3 Page : 11/50
--------------------	---	-------------------------

NOTATION			Moyens de maîtrise mis en place	Plan de contrôle interne	Procédures / enregistrements
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES			
	TRANSFORMATION	Certification site de transformation (filetage, calibrage, congélation, préparation longes,...)	Questionnaire Qualité / fournisseurs Alertes IFS Audits fournisseurs Vérification certificats	Evaluation fournisseur annuelle Planning audits fournisseur	Rapports d'audits fournisseurs Rapports d'audits vétérinaires Certificats IFS ou autres
	Moyenne Critère TRANSFORMATION				
Moyenne QUALITE					

CHANCERELLE	CAHIER DES CHARGES « POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE RESPONSABLE »	Réf. V3 Page : 12/50
--------------------	---	-------------------------

NOTATION			Moyens de maîtrise mis en place	Plan de contrôle interne	Procédures / enregistrements
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES			
RESSOURCES	CERTIFICATION Pêche durable (espèce + zone)		Questionnaire qualité fournisseur Demande certificats Référence à la certification éventuellement sur facture Vérification dans base de donnée si absence de certificat (ex: FIP)	Contrôle au référencement Contrôle à la réception	Certificats
	ESPECE	Avis IUCN	Vérification statut IUCN	Vérification annuelle / espèce	Site IUCN ou Fishbase
		Vulnérabilité (Fish base/ Sealife Base)	Vérification statut dans Fishbase	Vérification annuelle / espèce	Site Fishbase
	Moyenne Critère ESPECE				
	SITUATION STOCK	Existence d'une évaluation	Suivi des avis scientifiques sur les stocks (sources en annexe)	Edition et mise à jour 2 fois / an	Fiche cotation (justification)
	SITUATION STOCK	Existence de points de référence	Suivi des avis scientifiques sur les stocks (sources en annexe)	Edition et mise à jour 2 fois / an	Fiche cotation (justification)
	SITUATION STOCK	Statut du stock (<i>la valeur des points est doublée pour ce critère</i>)	Suivi des avis scientifiques sur les stocks (sources en annexe)	Edition et mise à jour 2 fois / an	Fiche cotation (justification)
	Moyenne Critère SITUATION STOCK				
	ATTENUATION STOCK : mesures	Mesures de limitation des captures	Information sur les quotas (sources en annexes)	Edition et mise à jour 1 fois / an	Fiche cotation (justification)

CHANCERELLE	CAHIER DES CHARGES « POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE RESPONSABLE »	Réf. V3 Page : 13/50
--------------------	---	-------------------------

NOTATION			Moyens de maîtrise mis en place	Plan de contrôle interne	Procédures / enregistrements
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES			
d'atténuation des impacts sur le stock (gestion de l'effort / des captures)	Quota ou captures totales en concordance avec les avis scientifiques	Information sur les quotas (sources en annexes)	Edition et mise à jour 1 fois / an	Fiche cotation (justification)	
	Mesures de gestion de l'effort	Information documentée transmise par fournisseur ou autre tiers	Edition et mise à jour 1 fois / an	Fiche cotation (justification)	
	Moyenne Critère ATTENUATION STOCK				
	IMPACTS SUR LES HABITATS ET LEURS FONCTIONNALITES (frayère, nourricerie)	Impacts sur les habitats et leurs fonctionnalités (frayère, nourricerie)	Information documentée sur la pêcherie	Prise en compte dès mise à disposition et mise à jour au minimum 1 fois / 3 ans	Fiche cotation (justification)
		IMPACTS SUR LES ESPÈCES D'INTÉRÊT	Information documentée sur les bonnes pratiques (engagements collectifs éventuellement) au regard de l'impact de la pêche du des espèces d'intérêt	Prise en compte dès mise à disposition et mise à jour au minimum 1 fois / 3 ans	Fiche cotation (justification)
		IMPACTS SUR LES PRISES ACCESSOIRES	Informations documentées sur la pêcherie (dont OBSMER), les stocks des espèces accessoires et les bonnes pratiques mises en oeuvre	Prise en compte dès mise à disposition et mise à jour au minimum 1 fois / 3 ans	Fiche cotation (justification)
	Moyenne Critère METHODE DE PECHE				

CHANCERELLE	CAHIER DES CHARGES « POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE RESPONSABLE »	Réf. V3 Page : 14/50
--------------------	---	-------------------------

NOTATION			Moyens de maîtrise mis en place	Plan de contrôle interne	Procédures / enregistrements
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES			
	AVIS ONG (Greenpeace, WWF,...) sur espèce et/ou zone de pêche et/ou méthode de pêche. Moyenne des notaions disponibles		Consultation des avis disponibles, dont au minimum : - Greenpeace USA - WWF - Marine Conservation Society - Seafoodwatch	Edition et mise à jour 1 fois / an	Sites internet des ONG
Moyenne RESSOURCES					

CHANCERELLE	CAHIER DES CHARGES « POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE RESPONSABLE »	Réf. V3 Page : 15/50
--------------------	---	-------------------------

NOTATION			Moyens de maîtrise mis en place	Plan de contrôle interne	Procédures / enregistrements
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES			
SOCIAL	PECHE - ENGAGEMENTS des Etats du Pavillon	Respect Critères OIT	Consultation pays signataires des Convention 188 sur le travail dans la pêche	Lors du référencement Edition et mise à jour 1 fois / an	Site OIT
		Accord du cap - OMI	Consultation pays signataires des accords du Cap	Lors du référencement Edition et mise à jour 1 fois / an	Site OMI
	Moyenne PECHE - ENGAGEMENTS des Etats du Pavillon				
	PECHE - RISQUE des Etats du Pavillon	Classification AMFORI-BSCI	Consultation classification des pays à risque (AMFORI-BSCI)	Lors du référencement Edition et mise à jour 1 fois / an	Site AMFORI - BSCI
		Classification SA8000	Consultation classification des pays à risque ((SA8000))	Lors du référencement Edition et mise à jour 1 fois / an	Site SA8000
		Global slavery Index	Consultation Pays vulnérable selon the global slavery index	Lors du référencement Edition et mise à jour 1 fois / an	Site The Global slavery index
		Global Right Index	Consultation Pays à risque selon Global Right Index	Lors du référencement Edition et mise à jour 1 fois / an	Site Confédération Syndicale Internationale (Global Right Index)
	Moyenne PECHE - RISQUE des Etats du Pavillon				
	PECHE : Mesures d'amélioration des conditions sociales à bord des bateaux de pêche	/	Informations documentées sur les bonnes pratiques pertinentes, dont certifications éventuelles	Prise en compte dès mise à disposition et mise à jour au minimum 1 fois / 3 ans	Fiche cotation (justification)

CHANCERELLE	CAHIER DES CHARGES « POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE RESPONSABLE »	Réf. V3 Page : 16/50
--------------------	---	-------------------------

NOTATION			Moyens de maîtrise mis en place	Plan de contrôle interne	Procédures / enregistrements
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES			
	PECHE - Bénéfice pour les communautés littorales	/	Consultation et prise en compte de : - propriétaire des bateaux - zones de pêche - ports de débarquement	Prise en compte dès mise à disposition et mise à jour au minimum 1 fois / 3 ans	Fiche cotation (justification)
	Moyenne PECHE	/			
	TRANSFORMATION-RISQUE de l'Etat du pays de transformation	Classification AMFORI-BSCI	Consultation classification des pays à risque (AMFORI-BSCI)	Lors du référencement Edition et mise à jour 1 fois / an	Site AMFORI - BSCI
		Classification SA8000	Consultation classification des pays à risque ((SA8000))	Lors du référencement Edition et mise à jour 1 fois / an	Site SA8000
		Global slavery Index	Consultation Pays vulnérable selon the global slavery index	Lors du référencement Edition et mise à jour 1 fois / an	Site The Global slavery index
		Global Right Index	Consultation Pays vulnérable selon the global slavery index	Lors du référencement Edition et mise à jour 1 fois / an	Site Confédération Syndicale Internationale (Global Right Index)
	Moyenne TRANSFORMATION - RISQUE de l'Etat du pays de transformation	/			
	Transformation : Site certifié au niveau social (si	/	Questionnaires Qualité Fournisseurs Demande de certificats et rapports d'audits	Lors du référencement Edition et mise à jour 1 fois / an	Site AMFORI BSCI Certificats Rapports d'audits

CHANCERELLE	CAHIER DES CHARGES « POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE RESPONSABLE »	Réf. V3 Page : 17/50
--------------------	---	-------------------------

NOTATION			Moyens de maîtrise mis en place	Plan de contrôle interne	Procédures / enregistrements
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES			
	pays à risques AMFORI-BSCI)		Consultation site AMFORI-BSCI		
	Moyenne TRANSFORMATION	/			
Moyenne SOCIAL					

CHANCERELLE	CAHIER DES CHARGES « POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE RESPONSABLE »	Réf. V3 Page : 18/50
--------------------	---	-------------------------

NOTATION			Moyens de maîtrise mis en place	Plan de contrôle interne	Procédures / enregistrements
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES			
TRANSPARENCE	ENREGISTREMENT des BATEAUX	/	Consultation des listes de bateaux (cf Annexe)	A chaque réception	Fiche réception
	Risque PECHE ILLEGALE (IUU) de l'Etat du Pavillon R 1005/2008	/	Consultation des listes de bateaux (cf Annexe)	A chaque réception	Fiche réception
	Risque CORRUPTION de l'Etat du Pavillon - Index Transparency international	/	Consultation classement de Transparency International	Lors du référencement Edition et mise à jour 1 fois / an	Site Transparency International
	CHAINE DE GARANTIE MP	/	Certificat Documents livraison VMS : cf info sur bateau	A chaque réception	Dossier de réception
	Mesures du ressort de l'état du Port de débarquement (FAO)	/	Consultation partie au PMSA	Lors du référencement Edition et mise à jour 1 fois / an	Site FAO sur les mesures du ressort de l'état du port
	Longueur de la chaine d'approvisionnement	/	Fiche matière première signée Enregistrement des informations à la réception Echanges avec fournisseur	Lors du référencement A chaque réception	Fiche cotation (justification) Dossier de réception Echanges documentés avec le fournisseur Certificat de capture

CHANCERELLE	CAHIER DES CHARGES « POLITIQUE D'ACHATS PRODUITS DE LA PECHE RESPONSABLE »	Réf. V3 Page : 19/50
--------------------	---	-------------------------

NOTATION			Moyens de maîtrise mis en place	Plan de contrôle interne	Procédures / enregistrements
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES			
Mesures d'amélioration si pas d'approvisionnement en direct ou pas de contact direct avec l'armateur		/			
	TRACABILITE	/	Enregistrement des informations à la commande / réception Questionnaire pêche responsable	A chaque réception	Fiche réception
Moyenne TRANSPARENCE					
Moyenne TOTALE					
Points BONUS	Impact Environnemental de la méthode de Pêche				
	Prévention Pollution		Consultation des annexes signées sur site IMO		
TOTAL					

Moyens de maîtrise spécifiques à la sous-traitance

NOTATION			Moyens de maîtrise mis en place	Plan de contrôle interne	Procédures / enregistrements
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES			
			Procédure de référencement fournisseur Critères spécifiques s'appliquant à la matière première précisés dans le Cahier des charges sous-traitant	Contrôle réception selon analyse de risques et plan de contrôle interne Audit fournisseur annuel Test traçabilité annuel Evaluation annuelle du fournisseur	Questionnaire Qualité Fournisseur Questionnaire Produit de la Pêche responsable Grille cotation Pêche Responsable Check list Référencement sous-traitant Fiche contrôle réception Rapport d'audit Rapport test de traçabilité Evaluation annuelle

La grille de cotation détaillée est jointe au cahier des charges (ANNEXE I).

V. Identification et traçabilité

Chaque entreprise précise dans un document spécifique (cf Liste en Annexe II) ses propres règles d'identification des produits (matières premières et produits finis), ainsi que ses règles en matière de traçabilité.

Dans tous les cas celles-ci doivent permettre de déterminer sans équivoque le ou les lots de poissons mis en œuvre dans chaque lot de produit fini.

VI. Etiquetage et conditionnement

En complément d'une communication plus institutionnelle via les sites internet, les réseaux sociaux, ou directement en magasin, il est possible de mettre en avant la démarche d'Achats produits de la pêche responsable dans l'étiquetage de certains produits commercialisés.

Dans ce cas chaque Marque / Réseau de distribution est susceptible de développer un étiquetage spécifique, s'appuyant notamment sur un logo et quelques mots clés.

Chacun de ces types d'étiquetage est soumis à BUREAU VERITAS pour validation.

En plus de cette validation, la possibilité d'utiliser cet étiquetage spécifique est bien évidemment conditionnée par la mise en œuvre d'un produit de la pêche répondant aux critères définis dans ce cahier des charges.

La liste des produits permettant une communication pêche responsable (dans l'étiquetage, sur catalogue papier ou dématérialisé) est intégrée dans la liste des documents fournis par chaque entreprise à BUREAU VERITAS (cf Liste en Annexe II).

VII. Gestion des Ecarts

Il faut distinguer 2 types d'écart :

- Ceux correspondants à un non-respect de l'engagement initial (cahiers des charges, questionnaires,...). Il s'agit de non-conformités
- Ceux provenant d'une évolution des critères, et donc de la cotation pêche responsable

Les processus de décisions et de corrections sont propres à chacun de ces écarts.

1/ Concernant les non-conformités le tableau ci-dessous précise les actions à engager selon les cas.

Type de non conformité	Actions correctives concernant les produits	Actions correctives autres	Documents
NC détectée à réception lors d'un contrôle physique ou documentaire à réception	Actualisation de la cotation. Si changement de catégorie, refus ou déclassement du produit	Information fournisseur Déréférencement possible, au cas par cas	Fiche de NC
NC détectée lors d'un audit traçabilité ou physique, ou de la mise à jour de l'un des questionnaires	Actualisation de la cotation Evaluation de l'impact éventuel de l'écart sur l'ensemble des produits fournis Si changement de catégorie, information Directeur Qualité pour suite à donner sur produits en stocks et sur le marché	Information fournisseur Si changement de catégorie, suspension des approvisionnements dans l'attente d'un plan d'actions correctives de la part du fournisseur Déréférencement éventuel Infomation BUREAU VERITAS	Rapport d'audit Incluant non-conformité et plan d'action correctif complété par le fournisseur

2/ La mise à jour selon les fréquences définies de la cotation Pêche responsable peut entraîner une dégradation des notes avec pour conséquence un changement de catégorie, soit :

- La matière première et/ou les produits finis associés ne peuvent plus revendiquer la Pêche responsable dans leur étiquetage
- La matière première et/ou les produits finis ne sont plus conformes à notre Politique (note moyenne ≤ 0) et ne peuvent donc plus être achetés

Dans les 2 cas plusieurs principes sont applicables :

- Le nouveau résultat de la cotation ne peut s'appliquer aux produits finis déjà fabriqués, ni aux matières premières déjà achetées, en cours d'acheminement ou pêchées avant la date d'application de la nouvelle cotation.
- Le résultat de la nouvelle grille est applicable sous 1 mois ce qui laisse le temps :
 - o D'améliorer éventuellement la cotation dans le cadre d'échanges avec le fournisseur
 - o De définir les mesures appropriées à prendre, dont arrêt des produits finis ou recherche de nouvelles solutions d'approvisionnement

Le tableau ci-dessous décrit, selon les cas de figures, les mesures de correction appliquées.

Passage de cat. 2 en cat. 1	Poisson utilisé dans un produit fini (PF) étiqueté Pêche Responsable	Oui	Il n'y a pas d'autres solutions d'approvisionnement pour le PF	La fabrication du PF est arrêtée à la date d'application de la nouvelle cotation. Les délais de mise en œuvre sont définis au cas par cas, tenant compte de l'état des stocks de boîtes vides. Ce délai est validé par BUREAU VERITAS qui en est donc informé. Ce délai ne peut excéder 1 mois après la date d'application de la cotation mise à jour.
			Il y a d'autres solutions d'approvisionnement pour le PF	Arrêt des approvisionnements en provenance de cette origine
		Non	Plan d'amélioration documenté	
Passage de cat. 1 en cat. 0	Il n'y a pas d'autres solutions d'approvisionnement pour les PF concernés		Les fabrications des PF sont arrêtées à la date d'application de la nouvelle cotation. Les délais de mise en œuvre sont définis au cas par cas, tenant compte de l'état des stocks de boîtes vides. Ce délai est validé par BUREAU VERITAS qui en est donc informé. Ce délai ne peut excéder 1 mois après la date d'application de la cotation mise à jour	
	Il y a d'autres solutions d'approvisionnement pour le PF		Arrêt des approvisionnements en provenance de cette origine	

VIII. Mise à jour du cahier des charges

Le cahier des charges, et particulièrement la grille de cotation, n'est pas figé et peut être amené à évoluer.

Ce besoin d'amélioration peut concerner :

- L'ajout ou la suppression de critères
- Le réajustement ou le besoin de précision des règles de cotation (Annexe I)
- La revue des sources documentaires (Annexe I)
- La mise à jour des annexes du cahier des charges :
 - o Liste des opérateurs
 - o Instructions et documents associés pour le référencement et suivi des fournisseurs poissons et sous-traitants
 - o Liste des produits revendiquant une Pêche responsable

Il peut être provoqué par :

- L'évolutions du contexte
- L'accès à de nouvelles sources documentaires
- Des écarts et propositions d'améliorations effectuées lors des audits
- Des commentaires de la part de différentes parties prenantes

La mise à jour du cahier des charges est prévue au minimum 1 fois tous les 2 ans.

Chaque nouvelle version du cahier des charges est soumise à BUREAU VERITAS, pour validation.

ANNEXE I
Règles de cotation

QUALITE

NOTATION			-2	-1	0	1	2	NA
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES	Inférieur au standards du marché		Conforme standards du marché		Plus exigeant que les standards du marché	Non applicable
QUALITE	ORGANOLEPTIQUE	Frais / Congelé			Poisson congelé		Poisson frais	
	ORGANOLEPTIQUE	Fraîcheur	Fraîcheur grade B		Fraîcheur grade A		Fraîcheur grade Extra	Pas de cotation existante
	ORGANOLEPTIQUE	Critères physicochimiques			Pas de critère défini	Un ou plusieurs critères définis (MG, calibres,...) mais peu discriminants par rapport aux standards du marché.	Un ou plusieurs critère définis (MG, calibres,...) correspondant aux standards les plus élevés (Normes AFNOR, LR,...)	
	ORGANOLEPTIQUE	Méthodes de pêche / transformation			Pas d'effet clairement identifié	Méthodes de pêche et processus de transferts et transformations apportant des garanties en matière de qualité des produits		
	Moyenne Critère ORGANOLEPTIQUE							

NOTATION			-2	-1	0	1	2	NA
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES	Inférieur au standards du marché		Conforme standards du marché		Plus exigeant que les standards du marché	Non applicable
	SECURITE	Risques biologiques (histamine, toxines, parasites,...)	Cas récents (<5ans) de destruction MP / Retrait / Rappel		MP à risque, mais méthodes de pêche et processus de transferts, transformations et période de pêche apportant des garanties moyennes en matière de qualité des produit Pas d'incident récent	MP à risque, mais méthodes de pêche et processus de transferts, transformations et période de pêche apportant des garanties en matière de qualité des produits	MP ne présentant pas de risque biologique	
	SECURITE	Mesures d'atténuation des risques biologiques		Pas d'analyse	Contrôles et échantillonages standards	Contrôle renforcé par lot		
	SECURITE	Contaminants (métaux lourds, dioxine pcb,...) - espèces / zones à risques	Espèces / zones à risques Des cas réguliers de NC sur un ou plusieurs contaminants (cf RASSF) Des cas passés (N-5) de destruction MP / Retrait / Rappel	Espèce / zone à risque modéré Alertes scientifiques, quelques cas connus d'écart ponctuels (cf alertes et plans de surveillance interne / externe)	Espèces / zones à faible risque Quelques cas connus d'écart ponctuels (cf alertes et plans de surveillance interne / externe)		Absence de risque espèce / zone (cf alertes et plans de surveillance interne / externe)	
	SECURITE	Mesures d'atténuation des risques Contaminants		Pas d'analyse	Plan de surveillance	Sélection MP (calibre, MG,...) Contrôle renforcé par lot avec échantillonnage représentatif		

NOTATION			-2	-1	0	1	2	NA
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES	Inférieur au standards du marché		Conforme standards du marché		Plus exigeant que les standards du marché	Non applicable
	Moyenne Critère SECURITE							
	TRANSFORMATION	Etapes de transformation		Plusieurs étapes de transformation sur deux sites différents ou plus	1 site de transformation			pas de transformation
	TRANSFORMATION	Certification site de transformation (filetage, calibrage, congélation, préparation longes,...)	Site ni visité ni audité	Site non certifié GFSI (IFS, BRC, FSSC22000...), mais visite Fournisseur (pas de rapport d'audit) ou audit dans le cadre de référentiel produit (Bio, MSC, LR,...)	Audit des autorités sanitaires avec conclusions satisfaisantes	Sites certifié GFSI (IFS, BRC, FSSC22000...) ou audit fournisseur	Site certifié GFSI (IFS, BRC, FSSC22000...) et audit fournisseur	pas de transformation
	Moyenne Critère TRANSFORMATION							pas de transformation
Moyenne QUALITE								

RESSOURCES

NOTATION			-2	-1	0	1	2	NA
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES	Inférieur au standards du marché		Conforme standards du marché		Plus exigeant que les standards du marché	Non applicable
RESSOURCES	CERTIFICATION Pêche durable (espèce + zone)				Pas de certification	Autre certification (Responsible Fishing scheme, Friend of the sea,...) ou mise en place d'un FIP Atun de Pesca Responsable (Norme AENOR 195006) FIP clôturé depuis moins de 5 ans + en cours de certification MSC	Certification reconnue exemplaire : - MSC - Pêche Durable (France Agrimer)	
	ESPECE	Avis IUCN	En danger (Endangered - EN)	Vulnérable (Vulnerable - VU)	Quasi menacée (Near Threatened - NT)		Préoccupation mineure (Least concern - LC)	Données indisponibles
		Vulnérabilité (Fish base/ Sealife Base)	High to very high vulnerability (≥ 65)	High vulnerability (55-64)	Moderate to high vulnerability (45-54)	Moderate vulnerability (35-44)	Low to moderate vulnerability (< 35)	Données indisponibles
	Moyenne Critère ESPECE							
	SITUATION STOCK	Existence d'une évaluation		Non	Oui mais partielle (ex: SSB ou F) ou ancienne (> 5ans)	Oui		
	SITUATION STOCK	Existence de points de référence		Aucun point de référence	Existence d'une répartition de la population par âge et taille	Limites de sécurité biologique (Lim)	Approche au RMD (MSY) ou Approche de précaution (Pa)	

NOTATION			-2	-1	0	1	2	NA
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES	Inférieur au standards du marché		Conforme standards du marché		Plus exigeant que les standards du marché	Non applicable
	SITUATION STOCK	Statut du stock (<i>la valeur des points est doublée pour ce critère</i>)	Stock surpêché et dégradé $SSB < SSB_{RMD}$ ou PA et $F > F_{RMD}$ ou PA Stock effondré $SSB < SSB_{Lim}$		Stock pleinement exploité $SSB \geq SSB_{RMD}$ ou PA et $F > F_{RMD}$ ou PA OU $SSB < SSB_{RMD}$ ou PA et $F \leq F_{RMD}$ ou PA		Stock en bon état $SSB \geq SSB_{RMD}$ ou PA et $F \leq F_{RMD}$ ou PA	Aucune évaluation
	Moyenne Critère SITUATION STOCK							
	ATTENUATION STOCK : mesures d'atténuation des impacts sur le stock (gestion de l'effort / des captures)	Mesures de limitation des captures			Aucune mesure de limitation connue	Limitation des captures (hebdomadaire / mensuelle / annuelle) Existence de quota applicable à la pêcherie, mais ne portant pas sur l'ensemble du stock (pas d'accord entre les pays impliqués)	Existence de quota portant sur l'ensemble du stock	
		Quota ou captures totales en concordance avec les avis scientifiques	Quota ou captures totales (cas le plus défavorable) dépassant de plus de 50% les préconisations scientifiques	Quota ou captures totales (cas le plus défavorable) dépassant de moins (\leq) de 50% mais de plus de 10% les préconisations scientifiques Si aucune mesure de limitation: NA	Quota ou captures totales (cas le plus défavorable) dépassant de moins (\leq) de 10% les préconisations scientifiques Si aucune mesure de limitation: NA		Quota et captures totales respectant les préconisations scientifiques ou étant inférieures à celles-ci	Pas de préconisations

NOTATION			-2	-1	0	1	2	NA
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES	Inférieur au standards du marché		Conforme standards du marché		Plus exigeant que les standards du marché	Non applicable
		Mesures de gestion de l'effort			Aucune mesure de limitation	Système de licence, gestion de la puissance (nb et taille des navires), limitation sur l'engin (nombre de DCP, d'hameçon, maille)	Gestion spatio-temporelle	
		Moyenne Critère ATTENUATION STOCK						
		Impacts sur les habitats et leurs fonctionnalités (frayère, nourricerie)	Impact très élevé (very high) sur les fonds marins	Impact élevé (high) sur les fonds marins	Absence d'information ou Impact moyen (medium) sur les fonds marins	Impact faible (low) sur les fonds marins	Impact très faible (very low) sur les fonds marins	
	METHODES DE PECHE : impact de la méthode de pêche sur les écosystèmes	Impacts sur les espèces d'intérêt		Pêcherie non sélective : prises accessoires d'espèces inscrites sur la liste rouge IUCN ou présente sur les annexes de la CITES	Absence d'information sur la vulnérabilité des prises accessoires	Adaptation de l'activité de pêche pour éviter les captures accidentelles (saison, zones, dispositif de sélectivité), Mesures de limitation et de prévention (taille de maille, profondeur, Eco FAD, FAD non entangling) et Maximisation des chances de survie des individus capturés	Absence de captures d'espèces protégées (inscrites sur liste rouge IUCN ou CITES) ou Présence systématique d'observateurs à bord	

NOTATION			-2	-1	0	1	2	NA
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES	Inférieur au standards du marché		Conforme standards du marché		Plus exigeant que les standards du marché	Non applicable
					accidentellement (mise en place de bonnes pratiques). ou Présence fréquente d'observateurs à bord			
		Impacts sur les prises accessoires	Engin très peu sélectif avec captures d'espèces dont les stocks sont dégradés		-Engin peu sélectif mais pas de constat de captures accessoires ou captures d'espèces dont les stocks ne sont pas dégradés ou Absence d'information	Méthode de pêche sélective ou mise en oeuvre de pratiques sélectives à l'initiative du pêcheur	Méthode de pêche sélective adaptée au comportement de l'espèce et représentant un pourcentage majoritaire des captures	
	Moyenne Critère METHODE DE PECHE							
	AVIS ONG (Greenpeace, WWF,...) sur espèce et/ou zone de pêche et/ou méthode de pêche. Moyenne des notations disponibles			-1 ≤ moy. ≤ -0,5	-0,5 < moy. < 0,5	0,5 ≤ moy. ≤ 1		
Moyenne RESSOURCES								

SOCIAL

NOTATION			-2	-1	0	1	2	NA
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES	Inférieur au standards du marché		Conforme standards du marché		Plus exigeant que les standards du marché	Non applicable
SOCIAL	PECHE - ENGAGEMENTS des Etats du Pavillon	Respect Critères OIT	Pays du Pavillon non signataire. Pas d'engagement à respecter les critères OIT		Pays du Pavillon non signataire. Engagement à respecter les critères OIT		Pays du Pavillon signataire Convention n° 188 sur le travail dans la pêche	
		Accord du cap - OMI			Pays du Pavillon non signataire	Pays du Pavillon signataire Accord du Cap		
	Moyenne PECHE - ENGAGEMENTS des Etats du Pavillon							
	PECHE - RISQUE des Etats du Pavillon	Classification AMFORI-BSCI	Pays à risque, note < 20	Pays à risque, note < 40	Pays à risque, note 40-60	Pays à faible risque, note > 60	Pays à faible risque, note > 80	
		Classification SA8000	Pays à risque, note < 20	Pays à risque, note < 40	Pays à risque, note 40-60	Pays à faible risque, note > 60	Pays à faible risque, note > 80	
		Global slavery Index	High vulnerability, note > 80	Moderate to high vulnerability, note >60	Moderate vulnerability, note >40	Low to moderate vulnerability, note >20	Low vulnerability, note ≤ 20	
		Global Right Index	Catégories 5+ et 5	Catégorie 4	Catégorie 3	Catégorie 2	Catégorie 1	
	Moyenne PECHE - RISQUE des Etats du Pavillon							

NOTATION			-2	-1	0	1	2	NA
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES	Inférieur au standards du marché		Conforme standards du marché		Plus exigeant que les standards du marché	Non applicable
	PECHE : Mesures d'amélioration des conditions sociales à bord des bateaux de pêche	/			Aucune information	Justifications documentaires pertinentes, dont rapports d'audits, certifications intégrant quelques aspects sociaux (FOS, Fairtrade USA, etc...)	Certifications sociales (F.I.S.H....) / rapports d'audits disponibles Absence d'écart majeur	
	PECHE - Bénéfice pour les communautés littorales	/	Armateurs avec pavillon différent du pays de débarquement Débarquement et transformation hors zone de pêche (zone de pêche = zone FAO + limitrophes)	Armateurs avec pavillon différent du pays de débarquement Débarquement sur zone de pêche et transformation hors zone de pêche (zone de pêche = zone FAO + limitrophes)	Armateurs avec pavillon différent du pays de débarquement Débarquement et transformation sur zone de pêche (zone de pêche = zone FAO + limitrophes)	Armateurs avec pavillon du pays de débarquement Débarquement et transformation sur zone de pêche (zone de pêche = zone FAO + limitrophes)	Pêche artisanale / Patrons pêcheurs / petits armateurs (< 5 bateaux) Armateur avec pavillon du pays de débarquement Débarquement et transformation sur zone de pêche (zone de pêche = sous-zone FAO + sous-zones limitrophes)	
	Moyenne PECHE	/						
	Classification AMFORI-BSCI	Pays à risque, note < 20	Pays à risque, note < 40	Pays à risque, note 40-60	Pays à faible risque, note > 60	Pays à faible risque, note > 80	Pas de transformation	

TRANSPARENCE

NOTATION			-2	-1	0	1	2	NA
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES	Inférieur au standards du marché		Conforme standards du marché		Plus exigeant que les standards du marché	Non applicable
TRANSPARENCE	ENREGISTREMENT des BATEAUX	/	Non disponible		Registre national (n° de license)	ORGP, autre liste approuvée	PVR (thon) n° OMI bateaux agréés LR	
	Risque PECHE ILLEGALE (IUU) de l'Etat du Pavillon R 1005/2008	/	Réglementation IUU : carton Jaune ou supérieur de l'Etat du pavillon Bateau identifié comme pratiquant la pêche illégale	Pavillon de complaisance	Réglementation IUU : carton vert ou absent de la liste		Pays UE	
	Risque CORRUPTION de l'Etat du Pavillon - Index Transparency international	/	Index < 20	20 ≤ Index < 40	40 ≤ Index < 60	60 ≤ Index < 80	Index ≥ 80	
	CHAINE DE GARANTIE MP	/			Attestation fournisseur Spécification signée	Contrôle tiers sur MP systématique par autorités ou organisme indépendant Observateurs à bord VMS	Certification (MSC, Pavillon France) Présence au débarquement	
	Mesures du ressort de l'état du Port de débarquement (FAO)	/		Non Partie au PMSA (Ratification / acceptation / approbation ou Adhésion)		Partie au PMSA (Ratification / acceptation / approbation ou Adhésion)		

NOTATION			-2	-1	0	1	2	NA
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES	Inférieur au standards du marché		Conforme standards du marché		Plus exigeant que les standards du marché	Non applicable
	Longueur de la chaine d'approvisionnement	/	Plus de un intermédiaire entre armateur et acheteur final		Approvisionnement auprès d'un intermédiaire sans contact direct avec armateur	Approvisionnement auprès d'un intermédiaire mais contact direct avec armateur	Approvisionnement en direct auprès de l'armateur	
	Mesures d'amélioration si pas d'approvisionnement en direct ou pas de contact direct avec l'armateur	/	Si plusieurs intermédiaires : aucun visité ou audité	Si plusieurs intermédiaires : au minimum un des intermédiaires visité	Si plusieurs intermédiaires : au minimum un des intermédiaires audité Si un intermédiaire : ni visité ni audité	Tous les intermédiaires visités	Tous les intermédiaires audités	NA si chaine d'approvisionnement courte (note de 1 ou 2)
	TRACABILITE	/	Certaines informations parmi les suivantes non disponibles à réception - Nom du bateau - Nom armateur (pour le thon)	Certaines informations parmi les suivantes non disponibles à réception - Zone de pêche - Méthode de pêche - Port de débarquement	Liste des informations disponibles à réception : - Nom du bateau - Zone de pêche - Méthode de pêche - Nom Armateur (pour le thon) - Port de débarquement			
Moyenne TRANSPARENCE								

Points BONUS, TOTAL et règles d'interprétation

NOTATION			-2	-1	0	1	2	NA
PILIERS	CRITERES	SOUS CRITERES	Inférieur au standards du marché		Conforme standards du marché		Plus exigeant que les standards du marché	Non applicable
Moyenne TOTALE								
Points BONUS	Impact Environnemental de la méthode de Pêche					- changement climatique < 2000 kg CO2 /t et - eutrophisation < 20 kg N / t	Rdt énergétique \geq 8 (estimation FAO) et/ou - changement climatique < 500 kg CO2 /t et - eutrophisation < 5 kg N / t	
	Prévention Pollution						Pays signataire des 6 Annexes de la Convention MARPOL	
TOTAL								

Les critères en vert sont suffisants pour le pilier concerné

Si NA, le critère n'est pas pris en compte dans la notation, sinon il s'agit de point en plus, ou en moins

Lorsqu'il y a mélange de différentes situations sur un approvisionnement, c'est la plus défavorable qui est prise en compte

Toute MP achetée par doit avoir une note moyenne > 0 et un plan d'amélioration documenté portant sur les piliers / critères négatifs

Tout MP utilisée dans un produit revendiquant une pêche Responsable doit avoir une note en moyenne > 0 sur chacun des 4 piliers, et une note moyenne $\geq 0,5$ sur la partie Ressources

ANNEXE II
Liens

QUALITE

Fraîcheur

Grille de cotation européenne

La fraîcheur est évaluée après transformation, si applicable

RÈGLEMENT (CE) N° 2406/96 DU CONSEIL du 26 novembre 1996 fixant des normes communes de commercialisation pour certains produits de la pêche

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1559376360944&uri=CELEX:31996R2406>

Attribut "pour rillettes" = grade B

Sardine pour label rouge = grade "extra"

Méthodes de pêche / transformation

Critères favorables à la qualité des produits (**organisme et sécurité**), par espèce (**2 conditions doivent être remplies: 1 sur la pêche et 1 sur transfert/transformation**)

Méthode de pêche	Transfert	Transformation
Senne	Délai pêche - réception poisson frais	Congélation bord (si applicable)
Ligne	sur site transformation équivalent aux standards LR (critères LR	Délai avant transformation au moins équivalent aux standards
Palangre	Sardines LA 01-03 : < 16h / critères LR germon LA 27-06 : pêche-débarque < 10 jours et pêche-mise en œuvre < 14 jours / critères maquereau LR : pêche-cuisson < 7 jours)	LR (sardine, thon germon, albacore, maquereau)
Chalut pélagique		

La classification des méthodes de pêche est basée sur la grille de cotation FAO, en relation avec le **Code de Conduite pour une pêche responsable**

<http://www.fao.org/3/y3427f/y3427f04.htm>

Effet favorable pour une note ≥ 8

Risque biologique			
Espèces	A risques	A Faible risque	Absence de risque
Sardine	Histamine		
Thon albacore	Histamine		
Thon Listao	Histamine		
Thon germon		Histamine	
Maquereau commun	Histamine		
Maquereau espagnol (<i>colias</i>)	Histamine		
Anchois	Histamine		
Sprats		Histamine	
Saumon pink			Histamine
Morue	Parasite		
Merlu			
Harengs		Histamine	
Pétoncles		Shellfish Poisoning: toutes zones	

Risque contaminants

Espèce / Zones à risques	Plusieurs alertes RASSF sur les 3 dernières années; 1 ou plusieurs valeurs NC en auto-contrôles ou plans de surveillance CITPPM
Espèces / Zone à faible risque	1 à 2 alertes RASSF sur les 3 dernières années; quelques valeurs issus des auto-contrôles ou des plans de surveillance de la CITPPM proches des limites réglementaires (écart < 50% / norme)
Absence de risque	Pas d'alerte et des valeurs systématiquement éloignés des limites réglementaires
RASSF	https://webgate.ec.europa.eu/rassf-window/screen/search
Plans de surveillance CITPPM	Rapports CITPPM confidentiels - disponibles en consultation sur site uniquement RAPPORTS DE MISE EN COMMUN DES RESULTATS D'AUTOCONTROLES - Contaminants dans les produits transformés issus de la pêche et l'aquaculture Rapports relatifs au plan de contrôle "Contaminants" [saumon, sardine, maquereau, thon]

Espèces**Zones à risques****Zone à risque modéré****Zones à Faible risque****Absence de risque**

Sardine	Dioxine : FAO27-7d et 4c (Manche)		Cadmium : FAO27, 34 Dioxine : FAO27 sauf 27-7d et 4c, FAO 34	
Thon albacore	Mercure : FAO 34-47-41, 27	Mercure : FAO 51-57, 61-77-87		
Thon Listao	Cadmium : FAO 87		Mercure : 34-47-41, 71-77, 51, 87 Cadmium : 34-47-41	
Thon germon	/		Mercure : FAO 27, 67	
Maquereau commun			PCB : FAO 27-8 Cadmium : FAO 27-4-5-6-7-8	
Anchois			Cadmium : FAO 41, 27-8	
Sprats				FAO 27
Saumon pink	/			FAO 61-67
Morue			Dioxine : FAO 27 sous zone Va	Œufs FAO 27 (pas d'accumulation)
Merlu			Dioxines, PCB : FAO 27	
Harengs				FAO 27
Lotte			Mercure: FAO 27	
Noix de Saint Jacques		Cadmium, arsenic : FAO 41		FAO 27

CERTIFICATION site de transformation

Dans le cas où plusieurs sites sont concernés à partir de la pêche (ex : site de découpe / filetage puis conserverie) c'est le site le moins disant qui est pris en compte pour la notation

Dans le cas où il y a une congélation à bord: NA

RESSOURCES – Espèces

MAJ 19/05/2023	<u>Statut IUCN</u> https://www.iucnredlist.org/		<u>Vulnérabilité Fish base / Sealife base</u> https://www.sealifebase.ca/search. https://www.fishbase.org/v4		
Espèce		Cotation	Espèce	100	Cotation
Sardine	Préoccupation mineure	2	Sardine	30	2
Thon albacore	Quasi-menacé	2	Thon albacore	46	0
Thon Listao	Préoccupation mineure	2	Thon Listao	38	1
Thon germon	Quasi-menacé	2	Thon germon	71	-2
Maquereau commun	Préoccupation mineure	2	Maquereau commun	30	2
Maquereau espagnol (<i>colias</i>)	Préoccupation mineure	2	Maquereau espagnol (<i>colias</i>)	33	2
Anchois	Préoccupation mineure	2	Anchois	25	2
Sprats	Préoccupation mineure	2	Sprats	33	2
Saumon pink	Non évalué	NA	Saumon pink	37	1
Morue	Vulnerable	-1	Morue	65	-2
Merlu	Préoccupation mineure	2	Merlu	65	-2
Harengs	Préoccupation mineure	2	Harengs	41	1
Pétoncles (<i>Zygochlamys patagonica</i>)	Non évalué	NA	Pétoncles (<i>Zygochlamys patagonica</i>)		NA
Pecten maximus	Non évalué	NA	Pecten maximus	26	2
Lophius piscatorius	Préoccupation mineure	2	Lophius piscatorius	64	-1

Echelle issue de l'article :

Cheung, W.W.L., T.J. Pitcher and D. Pauly, 2005. A fuzzy logic expert system to estimate intrinsic extinction vulnerabilities of marine fishes to fishing. Biol. Conserv. 124:97-111.

Calcul de la vulnérabilité basé sur : capacité biotique, âge de maturité sexuelle, longueur maximale, mortalité naturelle, âge maximale, fécondité, distribution spatiale,

RESSOURCES – Stock

Liens pour les évaluation de stocks

Espèce	Zone / sous-zone	Evaluateur
Clupea Harengus	27-1,2,5,4a,14a	CIEM
Engraulis encrasiculus	27-8	CIEM
Engraulis encrasiculus	27-9	CIEM
Engraulis encrasiculus	41	MSC
Gadus morhua	27-5a	CIEM
Gadus morhua	27-1,2	CIEM
Katsuwonus pelamis	34-47	ISSF
Katsuwonus pelamis	51	ISSF
Katsuwonus pelamis	71-77-78	ISSF
Lophius piscatorius	27-7	CIEM
Merluccius capensis	47	MSC
Merluccius merluccius	27-4,6,7,3a,8a-b,8d	CIEM
Merluccius merluccius	27-5	Non
Oncorhynchus gorbuscha	61-67	MSC
Pecten maximus	27-7d	IFREMER
Sardina pilchardus	27-8abd	CIEM
Sardina pilchardus	27-7	CIEM
Sardina pilchardus	27-8c,9a	CIEM
Sardina pilchardus	34	COPACE
Scomber scombrus	27-12345678,14,9a	CIEM
Sprattus sprattus	27-6	Non
Thunnus alalunga	27	ISSF
Thunnus alalunga	67	ISSF
Thunnus alalunga	71	ISSF
Thunnus albacares	34-47-41	ISSF
Thunnus albacares	77	ISSF
Zygochlamys patagonica	41	MSC

Autres liens et doc pertinents

Synthèse avis CIEM 2018	https://www.ifremer.fr/peche/content/download/124496/file/stocks-2018-final.pdf
Fiches ressources CITPPM	https://citppm.org/bibliotheque-de-la-commission/
Fishsource	https://www.fishsource.org/

Quotas

Union européenne	https://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing_rules/tacs_fr
------------------	---

RESSOURCES – Méthode de pêche

Informations sur les méthodes de pêche

Fiches CITPPM

<https://citppm.org/>

Evaluations MSC/ FIP

<https://fisheries.msc.org/en/fisheries/>

<https://www.fishsource.org/>

Classification des engins de pêche - FAO

<http://www.fao.org/3/y3427f/y3427f04.htm>

Impact sur les habitats : 1 si Note > 8, -1 si < 2

ANALYSE DE L'IMPACT DES ENGINS DE PECHE SUR LES HABITATS ET ESPECES LISTES DANS LES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX » (NATURA 2000) Réponse à la saisine DPMA n°2008-1014

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00004/11541/>

ETUDES DES PÊCHERIES ET LEURS IMPACTS

<https://www.seafoodwatch.org/>

OBSMER - France

Captures et rejets des métiers de pêche français. Résultats des observations à bord des navires de pêche professionnelle en 2017. Obsmer

Liste des espèces menacées

IUCN <https://www.iucnredlist.org/search>

CITES <https://cites.org/fra/app/index.php>

Captures et rejets des métiers de pêche français. Résultats des observations à bord des navires de pêche professionnelle en 2017. Obsmer

Liste des espèces menacées

IUCN <https://www.iucnredlist.org/search>

CITES <https://cites.org/fra/app/index.php>

METHODES DE PECHES : impact de la méthode de pêche sur les écosystèmes

Correspondance entre notations MSC / CITPPM et notation PR pour les notations "impact sur les espèces d'intérêt" et "impact sur les espèce accessoires"

Impact sur les espèces d'intérêt

PR	-2	-1	0	1	2
CITPPM	/	1	2	3	4
MSC / FIP	/		< 61	61-79	>ou=80

Note MSC/ FIP = moyenne des notes "ETP species"

Impact sur les espèces prises accessoires

PR	-2	-1	0	1	2
CITPPM	1	/	2	3	4
MSC / FIP		/	< 61	61-79	>ou=80

Note MSC/ FIP = moyenne des notes "primary species" et "secondary species"

Les notes "impact sur les espèces d'intérêt" et "sélectivité" sont minorées de -1 si pêche sur DCP

Dans le cas d'une pêcherie ayant perdu la certification MSC, l'équivalence reste applicable sur la base du dernier rapport en date

Correspondance entre notation STECF et notation PR pour la notation "impact sur l'habitat"

Impact sur les habitats et leurs fonctionnalités

Gascuel et al, 2021. Criteria and indicators to incorporate sustainability aspects for seafood products in the marketing standards under the Common Market Organisation, Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries (STECF)
(STECF-20-05)

PR	2	1	0	-1	-2
STECF	Very low	Low	Medium	High	Very high
	0 / 1 / 2	3	4	5	6

RESSOURCES – Avis ONG

AVIS ONG	Principe de notation	Lien	-1	-0,5	0	0,5	1	Calcul
Greenpeace	Liste rouge de GP USA	https://www.greenpeace.org/usa/oceans/sustainable-seafood/red-list-fish/	Red List			non cité		
WWF	Cotation vert, jaune, rouge, par espèces , Zones de pêches, méthodes de pêche	http://www.consoguidepoisson.fr/wwf-recommendations/	Rouge		Orange	non cité	Vert / Bleu	
Marine Conservation Society	Notation sur échelle de 1 à 5, par espèce et zone de pêche	https://www.mcsuk.org/goodfishguide/search	5	4	3	2	1	
Seafoodwatch	Notation sur 3 niveau (Good choice, good alternative, to avoid), par espèce, méthode de pêche et zone de pêche	https://www.seafoodwatch.org/	To avoid		Good alternative	non cité	Best choice	
							NOTE MOYENNE	0

L'échelle est ajustée sur une échelle de -1 à +1 afin de ne pas donner trop d'impact à ce critère

SOCIAL

ENGAGEMENTS DES ETATS DU PAVILLON

OIT

Ratification Convention n°188

https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:11300:0::NO:11300:P11300_INSTRUMENT_ID:312333

OMI

Accord du Cap - 2012

<https://sway.office.com/pGZcJtkSuHNxDzy5?ref=Link>

PAYS A RISQUE

AMFORI-BSCI - Pays à Risque (lien pour 2022)

https://www.amfori.org/sites/default/files/amfori%20-%202026.11%20-%20Country%20Risk%20Classification%202022_0.pdf

SA8000 - Country Risk Assesment (lien non daté)

<https://sa-intl.org/resources/country-risk-assessment-process-for-sa8000/>

Golbal Slavery Index : Vulnérabilité du pavillon au Risque d'esclavage moderne (2018)

<https://www.globalslaveryindex.org/>

Low vulnerability	0 à 20
Low to moderate vulnerability	> 20 à 40
Moderate vulnerability	> 40 à 60
Moderate to high vulnerability	> 60 à 80
High vulnerability	> 80 à 100

Global Right Index : Indice CSI (Confédération Syndicale Internationale) des Droits dans le monde (lien pour 2022)

<https://www.globalrightsindex.org/fr/2022>

TRANSPARENCE

FAO Fishing Vessel finder

<http://www.fao.org/figis/vrmf/finder/search/#.XMxGUdjgqUk>

Registre des bateaux FAO - Numéro d'Identification Unique des navires (UVI) défini par l'Organisation Maritime Internationale (OMI)

<http://www.fao.org/global-record/tool/extended-search/en/>

Liste des bateaux par ORGP

ICCAT <https://www.iccat.int/fr/VesselsRecord.asp>

IOTC <https://www.iotc.org/fr/navires>

IATTC <https://www.iatcc.org/VesselRegister/SearchVessel.aspx?Lang=ENG>

WCPFC <https://www.wcpfc.int/vessels>

Liste PVR de l'ISSF

<https://iss-foundation.org/knowledge-tools/databases/proactive-vessel-register/>

Liste bateaux pratiquant la pêche illégale

<https://iuu-vessels.org/iuu>

Pavillons de complaisance

<https://www.itfglobal.org/fr/sector/seafarers/pavillons-de-complaisance>

Risque Corruption - Classement selon Transparency international

<https://www.transparency.org/en/cpi/2022>

Mesures du ressort de l'état du Port

<http://www.fao.org/port-state-measures/background/parties-to-the-psma/fr/>

Chaine d'approvisionnement

Sardine/thon germon local frais : note de 2

Sardine/germon local congelé chez Makfroid : note de 1

Approvisionnement en direct auprès d'un armateur congélant à bord : note de 2

Audit réalisé par Chancerelle ou par un organisme extérieur (IFS, BRC, FSSC22000, MSC, pavillon France, etc)

Traçabilité

Le poisson frais débarqué localement (sardine et thon germon notamment) a une note de 1

BONUS

Impact environemental de la méthode de pêche

Rendement énergétique selon classement FAO): +2 si >8

<http://www.fao.org/3/y3427f/y3427f04.htm>

Données ACV Agribalyse (non publié dans la base ADEME à date)

Changement climatique (en kg CO₂ eq / tonne de produit débarqué) : +2 si < 500 kg ; +1 si < 2 000 kg

Eutrophisation (en kg N eq / tonne de produit débarquée) : +2 si < 5kg; +1 si +20 kg

CONVENTION MARPOL - signatures des Annexes I à VI / pays

<http://www.imo.org/fr/About/Conventions/StatusOfConventions/Pages/Default.aspx>

<https://www.imo.org/en/About/Conventions/Pages/StatusOfConventions.aspx>

ANNEXE III**Liste des documents spécifiques à chaque entreprise engagée**

- Politique Achats / Qualité
- Procédure traçabilité
- Instructions et documents associés pour le référencement et suivi des fournisseurs et sous-traitants associés
- Liste des opérateurs
- Liste des produits revendiquant une pêche responsable

Ces documents sont regroupés en un document unique, daté et indicé, régulièrement mis à jours et tenus à disposition de BUREAU VERITAS